

# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUT LES SAMEDIS A 3 REUVRE DE SOIR.

MATANITI 16. — N° 50.



TE VEA NO TAHITI.

Mohans nrs 14 items 1867.

Prix de l'Abonnement (paquet d'abonnement)		
Un an	10 Fr.	
Deux ans	18 Fr.	
Trois ans	25 Fr.	

Us accro : 20 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser		
AT BUREAU DE LA POSTE.		
Imprimerie du Gouvernement.		

Prix des Annonces (les exemplaires)		
Les annales	25 francs	10 francs
Les annales reçues par le paix à la moitié du prix de la première insertion.		

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE : — Arrêté déterminant les fonctions et les attributions du Résident de Rapa. — Décision fixant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration et des domaines. — Mutation. — Nouvelles. — Avvis administratifs.

PARTIE NON OFFICIELLE : — Actualités politiques locales. — Polynésie. — Marques. — Fête du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> décembre 1867. — Mouvement du port. — Marché de Papeete. — Tabac et châtaigne. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu l'arrêté du 27 décembre 1865 ;

En vertu de l'ordonnance du 28 avril 1843, et du décret du 13 janvier 1867 ;

Sur la proposition de l'ordonnateur et du Directeur des affaires indigènes.

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÔTÉ :

Art. 1<sup>er</sup>. Le Résident de Rapa est investi des fonctions de juge de paix déterminées par l'arrêté du 27 décembre 1865.

Art. 2. Il remplira en même temps les fonctions d'officier de l'état-civil.

Art. 3. Les fonctions exercées au Commissariat impérial par les lois XIII et XIV du Code minier, sont déterminées par la loi du 7 juillet 1866 et relatives aux ventes, donations, locations à long terme, d'emblèmes, par des indigènes à des Français ou étrangers, sont déléguées au Résident de Rapa en ce qui concerne île Rapa.

Art. 4. Jusqu'à nouvel ordre, les navires entrant dans le port de Rapa en sortant devront affranchir de tous droits.

Les frais de pilotage seront payés directement au pilote désigné par le Résident, suivant le tarif que fonctionnement aura à établir pour être donné à notre approbation et qui sera exécutoire jusqu'à la révision de nos ordres.

Art. 5. L'ordonnateur et le Directeur des affaires indigènes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré parout où besoin sera, publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 12 décembre 1867.

Ce de la RONCIÈRE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'ordonnateur,	Le Directeur des affaires indigènes,
T. NASTY.	A. BOVET.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu la décision du 15 février 1864, fixant les heures pendant lesquelles les bureaux de l'enregistrement seront ouverts au public ;

Et l'article 78 de l'ordonnance du 31 décembre 1828 sur le service de l'enregistrement dans les colonies ;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'intérieur.

DÉCRÉTON :

Les bureaux de l'enregistrement et des domaines seront ouverts au public tous les jours, de 7 heures à 10 heures du matin et de 1 heure à 4 heures du soir, les dimanches et fêtes légales exceptées.

L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messager* et insérée au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 12 décembre 1867.

Ce de la RONCIÈRE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'intérieur,	
T. NASTY.	

Par ordre en date du 30 novembre 1867, M. Cailliet, Lieutenant de vaisseau, a quitté, sur sa demande, le commandement du transport *Dordade* et l'a remis à M. Villeneuve, officier de vaisseau du même grade, appelé à le remplacer.

Par arrêté en date du 12 décembre 1867, M. Cailliet (Xavier), lieutenant de vaisseau, a été nommé Résident et représentant du Commandant Commissaire Impérial à l'île Rapa.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service de l'enregistrement et du domaine.

CURATELLE AUX SUCCESSIONS VACANTES.

Le receveur de l'enregistrement et des domaines, curateur d'affaires aux successions vacantes, invite les créanciers et débiteurs du sieur J. L. Atwood, décédé à Papeete le 24 novembre 1867, à se présenter à son bureau pour régler leurs comptes.

Le public est prévenu qu'en exécution d'une ordonnance de M. le juge impérial en date du 2 de ce mois, il sera procédé, le mardi

17 décembre prochain, à huit heures et demie du matin, à l'les soins de M. le curateur aux biens vacants, à la vente aux enchères publiques, sur l'habitation Fanconpê, à Papeete, de plusieurs chevaux, de 420 kilogrammes de coton et environ 100 kilogrammes de sucre, de 3.000 cocons, de divers objets mobiliers, utensiles de ménage et autres, de vieux effets, etc., etc.

La vente se fera au comptant et sans frais.

2-2

Service des Contributions.

POSTE AUX LETTRES.

La correspondance pour l'Europe sera expédiée à San Francisco par la golette américaine *Porpoise*, qui partira le 25 du présent mois.

Le public est prévenu que le bureau pour la livraison des timbres-poste sera fermé la veille du départ à cinq heures et que la sac de la correspondance sera levé à huit heures.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOUVELLES LOCALES.

Dimanche dernier, la golette du Protecteur *Sorapis*, appartenant à la maison Hort, a failli perir sur les récifs qui ferment la rade de Papeete.

Le capitaine, malgré les avis et sans l'assistance du pilote, avait tenté de sortir pour se rendre à Moorea. Arrivée dans la passe, le temps changea et il gagna, la golette, à l'angle du vent et l'orage, il essaya de rentrer, mais ayant manqué de pouvoirs, elle a mouillé. Le capitaine a entraîné en dehors, et elle se trouva dans la position la plus périlleuse, à quelques mètres du récif de Faaa, quand des secours lui ont été apportés avec le plus grand empressement. Les embâcles de la passe de Papeete, la *Grande-Île* de la *Grande-Route*, des bâtiments de commerce sur rade, les baleines indigènes, un grand nombre sont immédiatement venus, non sans danger, en grémer assez grosse, à l'aise de la golette, que leurs efforts persistent sont parvenus à tirer de la situation critique où l'avait placée une imprudence que l'on saurait trop blâmer.

FAITS DIVERS.

La session du Sénat a été close le 27 juillet, après avoir duré cinq mois et trois jours.

Pendant cette période de temps, le Sénat s'est réuni 28 fois dans ses bureaux, et 42 fois en assemblée générale.

Les bureaux ont eu à examiner 2 demandes d'interpellations, ainsi que plusieurs pétitions demandant des modifications à la Constitution.

Il a été eu à nommer 57 commissions, dont le travail se répartit ainsi :

3 commissions ont examiné des sénatus-consultes ;  
47 ont examiné des lois ;  
6 ont préparé des rapports de pétitions ;

Enfin une commission a été chargée de l'examen de la compétibilité de Sénat.

Le Sénat a délibéré sur 3 sénatus-consultes : le premier modifie l'article 36 de la Constitution, le deuxième en relatif au mariage des étrangers immatriculés dans les colonies, et le troisième approuve des échanges entre la liste civile et diverse.

Le nombre des lois votées est de 133. Du cas 133 lois, 113 concernent des départements, des communautés ou des particularités, et 89 sont d'intérêt général.

Les 6 commissions des pétitions ont été assister 844 pétitions, auxquelles il faut ajouter les 158 qui forment le reliquat de 1866 pour avoir le total des pétitions soumises au Sénat cette année (1966).

Mais le Sénat n'a pu statuer que sur 161 d'entre elles, 21 ont été écartées par la question prioritaire ; l'autre du jour a été prononcée sur 360, le dépôt au bureau des renseignements sur 4, et 76 ont été renvoyées à divers ministres.

524 pétitions restent à rapporter. Sur ce nombre, 207 sont inscrites au feuilleton comme étant déjà à l'état de rapport, et 317 feront l'objet de rapports dès les premiers jours de la session de 1868.

— L'amiral ministre de la marine et des colonies a reçu du vice-amiral de la Graville des dépêches annonçant la prise de possession des trois provinces occidentales de la Basse-Cochinchine.

— Nos troupes ont fait le siège des villes de Vinh-long, Saïgon, Chau-cham et Hatinh, sans les ménager. Les dernières raports avec l'admission unanime des populations, à la suite d'une démarche faite auprès de M. le vice-ministre de la Graville par Phan-tan-gian, ancien ministre de la cour de Hué, et le gouverneur général des trois provinces, venu à bord de l'*Onésime* pour apporter leur soumission et offrir leur concours, afin de maintenir l'autorité française à celle des mandarins anamites.

Ainsi se trouve opérée, sans difficultés, l'annexion des territoires qui servaient de refuges aux pirates et aux agitateurs.

## MOUVEMENT DE L'ÉTAT CIVIL

Du 1<sup>er</sup> janvier au 4<sup>me</sup> décembre 1867.

## NAVIERS.

- 21 janvier. — Mary Berne, fille de Georges G. Gooding et de Sarah Ripley, mariée.  
 21 janvier. — Georges-Félix-Auguste, fils de Faishau à Faatus et de père inconnu.  
 21 janvier. — John-Wilhelm, fils de Heinrich Schäffer et de Maria Sophie, mariée.  
 21 janvier. — Charles-Pierre, fils de Faatus et de Louis Sophie, mariée.  
 18 mars. — Josephine-Antoinette, fille de Joseph Schäffer et de Matilde-Caroline Pöhliger, mariée.  
 19 mars. — Marie-Tahara-Mia, fille de Pierre Jean et d'Elise Pa, mariée.  
 6 avril. — Joseph-Arthur, fils de Jean Piquet et de Marie-Célestine, mariée.  
 19 avril. — John, fils de François-Henri Sastorel et de Marie-Tao, marié.  
 20 avril. — Georges-Louis, fils de Georges-Ludwig Brückfeldt et de Françoise Langlois, marié.  
 28 mai. — Julie, fille de Georges Naudier et d'Adèle Koek, mariée.  
 25 juillet. — Hélène, fille d'Auguste Chabrol et d'Adèle, mariée.  
 27 juillet. — Leopold-Anna, fille de Sophie-Béatrice et de Clémentine Ralita, mariée.  
 4 juillet. — Jeanne-Rosa, fille de Françoise-Elise Aigre et de Sophie-Antoine Arbois, mariée.  
 10 juillet. — Victoria, fille de Mathilde-Matilde et de Marc-Guillaume, mariée.  
 10 juillet. — Alfred-François, fils d'Alfred-Alexandre Fautapout et de Françoise-Célestine, marié.  
 23 juillet. — Alfred, fils de William-Victor-Sainte et de Thérèse-Tuira, marié.  
 2 novembre. — Anne-Marie, fille de Pierre-Victor et de Thérèse-Victor, mariée.  
 3 novembre. — Thomas-William-Tari-Takai, fils de Henri Parry et d'Elizabeth Dunn, marié.  
 15 novembre. — Arthur, fils de Frédéric-David et de Sophie-Wilhelmine, marié.  
 23 novembre. — Suzie-Marie, fille de Benjamin-Connig et de Jeanne-Woschke, mariée.  
 30 novembre. — Charles-Tatéba, fils de Théophile-Adrien et d'Eustache-Bainbridge, marié.

- 19 octobre. — Emile-Félix-Normand, fils de François-Félix Toucas et de Thérèse-Marie-Lucie-Josiphine Lapponainen, marié.  
 19 octobre. — Frédéric, fils de Hippolyte-Clémence et de Henriette Richaud, marié.  
 4 novembre. — Louis, fils de Wilhem-Jean-Joseph et de Louise-Huster, marié.  
 6 novembre. — Augustin, fils de Léon-Charles-Chapron et de Marguerite-Goupil, marié.

## MARIAGES.

- 4 février. — Entre John Duran, âgé de 21 ans, fils de John Buras et de Kate Smith, et de Sophie-Agathe Tjipka à Vaitahu, filie mineure de Charles Tessali et de Francisca-Sophie.  
 15 mai. — Entre Louis-Colombel, fils d'Uerville en (18), et l'infante Anne, fille unique de l'empereur d'Autriche et d'Elisabeth Valérie.  
 16 mai. — Entre Sébastien-Bernard, fils de 17 ans, fils de François-Yves-Marie Ravoux et d'Yvonne-Marie, et de Pauline-Marie-Estelle Devotion, fille mineure d'Alphonse Devotion et de Henriette-Louise.  
 18 mai. — Entre Eugène-Henri-Hubert, fils de 21 ans, fils de François-Bruno-Louis-Edouard-Méchain, et de Sophie-Caroline-Elizabeth-Leigh-John à Faau, fils unique de l'indien Faau.  
 21 mai. — Entre M. Henri-Brun, âgé de 31 ans, fils de Frédéric-Augustin-Brun et de Marie-Ernestine-Céline-Perrin, et une jeune femme.  
 14 juillet. — Entre Sébastien-Gaston, âgé de 22 ans, fils de Jean-Gaston et d'Anne-Louise, et de Sophie-Henriette-Taylor, fille de 21 ans, fils de George-Taylor et de Sophie-Taylor.  
 18 juillet. — Entre Eugène-Henri-Hubert, fils de 21 ans, fils de François-Bruno-Louis-Edouard-Méchain, et l'indigène Teva à Pagaia, âge de 18 ans, fils de Tahara et de Paupate.

## DIVORCE.

- 6 juillet. — Kenner-Akura, âge de 16 ans, fils de Nipoku.  
 21 juillet. — John-Davis, américain, dans un divorce l'âge et la filiation.  
 21 juillet. — James-Arthur, anglois, dont on ignore l'âge et la filiation.  
 20 juillet. — Marie-Barne-Gooding, âge de 16 ans, fille de Georges-G. Gooding et de Sarah-Ripley.

- 2 février. — Jean-Marie-Durian, âgé de 24 ans, fils de John-Durian et de Marie-Pierrette-Durian, marié.  
 29 février. — Jeanne-Gustav, âgée de 18 ans, née en Irlande, dont on ignore la filiation.  
 21 juillet. — Emmanuel-Victor-Macheteau, âgé de 34 ans, fils de Jean-Joseph-Mathieu et de Matilde-Perraud.

- 16 juillet. — Odile, veuve de Jacques-Alfred-Meier, dont on ignore l'âge et la filiation.  
 20 juillet. — Jeanne-Stéphanie, âgée de 16 ans, id. de Edgar-Simone et de Catherine-Germain.

- 25 mai. — Thomas-Percy, né à Laotae, âge de 70 ans, dont on ignore la filiation.  
 25 mai. — André-Jean-Baptiste-Pagani, âgé de 21 ans, fils de Laurent-François-Pagani et de Sophie-Charlotte-Pagani.

- 7 juillet. — Jean-Marc-Olivier-Laroche, âgé de 26 ans, fils de Célestine-Laroche et de Frédéric-Brouard, né à Sainte-Honoré.  
 9 juillet. — Charles-Emmanuel-Schäffer, âgée de 31 ans, fille de Joseph-Schäffer et de Matilde-Caroline-Delours.

- 21 juillet. — William-Bawson, américain, dont on ignore l'âge et la filiation.  
 21 juillet. — Jeanne-Louise-Bord, française, dont on ignore l'âge et la filiation.

- 15 juillet. — Alfred-François-Pautzengroth, âgé de 27 ans, fils d'Alfred-Alexandre-Pautzengroth et de Françoise-Célestine-Ferdinande-Maishi de Tril d'Ascoli.

- 22 juillet. — Charles-Pierre-Delmas, âgé de 33 ans, fils de François-Biancaux et de Bertrand-Alphonse-Delmas, marié.

- 24 août. — Anne-Hippolite-Philippe, âgée de 17 ans, fille de Guillaume-Philippe et de Marie-Anne-Tanguy.

- 24 août. — Jeanne-Louise-Steward, anglaise, âgée de 29 ans, dont on ignore la filiation.

- 2 septembre. — Jules-Emmanuel-Perrin, âgé de 27 ans, fils de Napoléon-Perrin, fils de Louis-Perrin et de Marguerite-Nancy.

- 10 septembre. — Marie-Guillaume, âgée de 17 ans, fille de Jean-Guillaume et de Denise.

- 11 octobre. — Jean-Pierre-Yveskin, né à Saint-Paul, fils d'Antoine-Trémid et de Geneviève-Louise-Poulin.

- 25 novembre. — Jean-L.-Aurore, né à Buckland, dont on ignore l'âge et la filiation.

- 16 novembre. — Charles-Benier, âgé de 31 ans, né à Aussois, fils de James-Williams et de Sarah-Matilde.

## MOUVEMENT DU PORT DE PAPÉETE

Du vendredi 6 au jeudi 12 décembre 1867 inclus.

## NAVIERS DE COURSE ENTRE.

- 12 décembre. Aviso à vapeur français Guichen, commandé par M. de Rossmann, lieutenant de vaisseau, ven de Marquises en 1 jour.

## CÔTE LOCAL ENTRE.

- 7 décembre. Côte local Juudi, de 44 100 t., rot. Leguen, ven. de Taravao en 1 jour.

## NAVIERS DE COMMERCE ENTRE.

- 6 décembre. Cabot, de Rurutu O-Muri, de 12 ton., pat. Tamatihi, ven. de Marquises en 3 jours ; 2 passag., MM. Hamon, français, bâtonnier, notaire, et 1 fem. — 10 décemb. Cabot, par.

- 7 décembre. Cabot, Francis Margaret, de 12 ton., pat. Pitcairn, ven. de Marquises en 1 jour.

- 8 décembre. Cabot, du Protecteur, Timorpa, de 21 ton., pat. Campbell, ven. de Marquises en 3 jours.

- 11 décembre. Corvette française à vapeur Primauguet, commandé par M. Bochet, capitaine de frégate, all. en France.

- 10 décembre. Aviso français à vapeur Guichen, commandé par M. de Rossmann, lieutenant de vaisseau, all. à Marquises.

## CÔTE LOCAL ENTRE.

- 12 décembre. Côte local Roud, de 41 ton., pat. Leguen, all. à Taravao.

## NAVIERS DE COMMERCE CONFISQUÉS.

- 8 décembre. Brigadier, du Protecteur, Surprise, de 109 ton., cap. Elliott, all. à Marquises.
- 11 décembre. Goét, amarrante Porpoise, de 34 ton., cap. Higgins, all. à Huahine ; 1 passag. indigène, n'ayant pas débarqué.
- 12 décembre. Cabot, français Margaret, de 12 ton., pat. Pitcairn.

## BÂTIMENTS SUR RADE.

## en course.

- 7 novembre. Transport à voiles Dorade, commandé par M. Villemot, bout. des îles Marquises.
- 16 novembre. Corvette française à bâtie Vénus, commandée par M. Roy, capitaine de vaisseau.
- 19 décembre. Aviso français à vapeur Guichen, commandé par M. du Rossel, bout. des îles Marquises.

## en course.

- 26 octobre 1867. Cabot du Protecteur, Yerigne, de 6 ton., pil. Mailler.
- 1 octobre. Cabot du Protecteur, Yerigne, de 6 ton., pil. Mailler.
- 2 octobre. Cabot du Protecteur, Yerigne, de 6 ton., pil. Mailler.
- 16 novembre. Trois-mâts anglais Esmeralda, de 1,188 ton., cap. Kerr.
- 21 novembre. Brigantin blanc, de 156 ton., cap. Hove.
- 22 novembre. Brigantin blanc, de 156 ton., cap. Hove.
- 23 novembre. Cabot du Protecteur, Moeres, de 53 ton., cap. Meyer.
- 3 décembre. Cabot du Protecteur, Hoya, de 25 ton., pil. McLean.
- 11 décembre. Cabot du Protecteur, Peggy, de 21 ton., pil. Campbell.

- 12 décembre. Tidwell's-harpooner Tamayo, de 213 ton., cap. Dutres-Bordet.
- 5 décembre. Cabot du Protecteur, Hornet, de 28 ton., pil. Paterson.
- 5 décembre. Gouf, de 28 ton., pil. Paterson.
- 6 décembre. Cabot du Protecteur, Birra-B-Moy, de 28 ton., pil. Campbell.
- 8 décembre. Cabot du Protecteur, Fusione, de 21 ton., pil. Campbell.
- 11 décembre. Cabot du Protecteur, Peggy, de 69 ton., cap. Hove.

## MARCHÉ DE PAPÉETE.

Diverses appertes sur la place du marché, du vendredi 6 au jeudi 12 décembre 1867 inclus.

Berries	Quantité	Poids d'unité	Total	Berries	Quantité	Poids d'unité	Total	
F. C.				F. C.				
Pain (1).	2400 id.	.70	1680	Report.			8,020	
1900 id.	2	3,800	7600	Broches	58	.50	29	
de bœuf.	1000 id.	2	2000	Broches	58	.50	89	
de porc.	780 id.	.70	5460	Farro	120	.10	12	
veau.	80 id.	1	80	Salade	40	.10	40	
mouton.	100 id.	1	100	Salade	36	.10	36	
agneau.	360 id.	2	720	Salade	36	.10	36	
Poissons.				Auberges	18	.50	9	
Citrus.	1400 id.	4	5600				220	
Cuits.	460 id.	4	1840				96	
Légumes.				Cocas.	150	.50	75	
Choux.	65 id.	1	65	Sel.	50	.50	25	
Carottes.	45 id.	.50	22 50	Oranges	23	.10	23	
Oignons.	50 id.	.50	25 00	Bananes	65	.10	65	
Marets.	85 id.	.50	42 50	Ananas	46	.10	46	
				A reporter.	8,620		TOTAL	9,305

au marché et chez les bouchers et les boulanger.

## BESTIAUX ABATTUS A PAPÉETE.

Du vendredi 6 au jeudi 12 décembre 1867 inclus.

Intit.	Spécies et sexe	Nom des bouchers	Marque	Propriétaire	Étalier.
6 déc.	1	Georges.	une ancre	administrat.	Taravao.
7	1	id.	id.	id.	Taravao.
8	4	id.	M.	Milliard.	Vairau.
9	4	id.	H.	id.	Vairau.
10	4	id.	H.	id.	Vairau.
11	4	id.	une ancre	administrat.	Taravao.
12	4	id.	M.	Milliard.	Vairau.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

- AVIS.** — L'association qui existe entre S. S. Foster et S. T. Foster, pour la vente d'un terrain à Taravao, a été dissoute. Les deux associés invitent leurs débiteurs à venir les honorer pour régler leurs comptes avec le 1<sup>er</sup> janvier prochain. **FOSTER ET ADAMS.**

- L'indigène Fassina à Morochi.** — Je déposez à Mataiea, et dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes la terre Apio, située dans le district de Mataiea et inscrite sous le n° 266, à Agio.

- T. D. Byrnes et Fils à Morochi.** — Je déposez à Mataiea, et dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes la terre Apio, située dans le district de Mataiea et inscrite sous le n° 266, à Agio.

- Le Capitaine F. J. Pernet à Papéete.** — Je déposez à Mataiea, et dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes la terre Apio, située dans le district de Mataiea et inscrite sous le n° 266, à Agio.

- PHARMACIE J. PERNET**

## Rue de Rivoli, Papéete

## SÉPÉCIALITÉS. — PRODUITS CHIMIQUES

## EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE AUX HEUREURS

## LE MESSAGER DE TARATI, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 2 heures du soir. Prix du numéro.

## PRIX DE L'ABONNEMENT : Pour les 20 premières lignes, 10 francs. 00. De 21 à 30 lignes, 12 francs. 00. De 31 à 40 lignes, 15 francs. 00.

## TAXE POSTALE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00. De 21 à 30 lignes, 1 franc. 20. De 31 à 40 lignes, 1 franc. 40.

## TAXE DES ANNONCES : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00. De 21 à 30 lignes, 1 franc. 20. De 31 à 40 lignes, 1 franc. 40.

## TAXE DES ARÇHIVES DE LA COLONIE ET DES ILES VOISINES : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DES ARÇHIVES DE LA COLONIE ET DES ILES VOISINES : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00.

## CARTE DE L'HYDROGRAPHIE FRANÇAISE : Pour les 20 premières lignes, 1 franc. 00